

**Attestation sur l'honneur à compléter par l'assuré
dans le cadre d'un séjour à l'étranger pour une période
supérieure à 1 mois***

J'atteste sur l'honneur que les éléments figurant ci-dessous sont exacts et demande à pouvoir bénéficier des mesures dérogatoires concernant la délivrance de médicaments pour un départ à l'étranger d'une durée supérieure à 4 semaines ou à 30 jours.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Numéro de sécurité sociale :

Régime d'affiliation :

Caisse d'affiliation :

Nationalité :

Lieu du séjour :

Date de départ du séjour :

Date de retour :

Durée du séjour :

Motif du séjour :

A noter : Cette attestation ne peut être établie pour un séjour sur le territoire métropolitain ou dans les DOM.

Par ailleurs, une prescription médicale à visée préventive ou la constitution d'une trousse d'urgence n'est pas prise en charge par l'Assurance Maladie.

Fait à

Le

Signature de l'assuré :

* Cette dérogation s'applique uniquement dans le respect des durées maximales de prescriptions fixées par le Code de Santé Publique notamment pour certains médicaments dont les anxiolytiques limités à 12 semaines, les hypnotiques à un mois ou les stupéfiants de 14 à 28 jours. La durée de traitement délivrée en une seule fois ne peut excéder 6 mois (dans la limite du traitement prescrit).

Attestation à transmettre à votre Caisse d'Assurance Maladie accompagnée de la copie de votre ordonnance sur laquelle votre médecin aura précisé la quantité de médicaments pour plus d'un mois et la mention « A délivrer en une seule fois pour départ à (pays de destination à préciser) pour une durée de (délai) mois ».

Exemple de mention à indiquer sur l'ordonnance « A délivrer en 1 seule fois pour un voyage de 2 mois aux Etats-Unis du 01/07/2015 au 31/08/2015 ».